

Monnoies, Sa Majesté auroit résolu de prendre les précautions nécessaires pour en connoître la cause, & établir en conséquence une regle certaine & uniforme, pour qu'une opération aussi importante à l'Etat & au Commerce, ne dépendît point à l'avenir de la méthode différente d'essayer; auquel effet Elle auroit ordonné par ledit Arrêt, que pardevant les Sieurs d'Auvergne & Abot de Bazinghen, Conseillers en la Cour des Monnoies de Paris, & en présence du Sieur de Gouve, son Procureur Général en ladite Cour, il seroit procédé par les Sieurs Hellot, Macquer & Tillet de l'Académie des Sciences, à toutes les Expériences qu'ils jugeroient convenables pour déterminer la meilleure méthode d'essayer les matieres d'or & d'argent; donner leur avis tant sur les doses de plomb que sur l'espece & qualité des coupelles, & faire sur les autres objets relatifs à la perfection des Essais, telles observations qu'ils jugeroient nécessaires: lesdits Académiciens ayant en conséquence procédé depuis le 20 Décembre 1762, jusques & compris le 28 Février suivant, aux opérations prescrites par le susdit Arrêt; Sa Majesté auroit fait examiner, en son Conseil, le Procès verbal qui contient toutes les Expériences qu'ils ont faites à ce sujet, ainsi que leurs avis sur icelles, d'où il résulte, que les différentes coupelles dont on a fait usage jusqu'à présent, ont pû par elles-mêmes, & indépendamment de toute autre cause occasionner des différences dans des rapports d'Essais qui auroient dû être semblables, comme relatifs à une seule & même piece de monnoie, ou à la petite portion d'un même lingot, & que ces différences ont pû provenir, soit de la matiere qui entre dans la composition des coupelles, soit de la maniere dont elles sont formées, attendu que quelques-unes de ces coupelles, composées en partie de spath ou de cendres lessivées, sont sujettes quelquefois à faire pétiller la matiere en bain, & ont l'inconvénient de tomber en poudre, si l'on tarde trop à les employer après qu'elles ont été recuites; d'autres, n'ayant point assez d'épaisseur en dessous du bassin, laissent échapper une partie de la litharge pendant l'opération, la plupart étant composées d'une matiere grossièrement tamisée, & n'ayant point un bassin lisse & parfaitement uni, y retiennent quelques particules d'argent, lesquelles ne se réunissent pas toujours au bouton d'Essai: enfin, d'autres de ces coupelles ne sont pas assez comprimées ou le sont inégalement, & absorbent par-là un peu plus de fin que d'autres, en s'imbibant trop promptement de la litharge: il a été prouvé en outre que le plomb employé pour les Essais dans la moindre quantité qu'ils exigent, entraîne toujours dans les coupelles en se réduisant en litharge, ou laisse à la surface de leur bassin, une portion du fin des matieres: Cette portion du fin n'étant point comptée lorsqu'on établit le poids du bouton d'Essai, il en résulte

te une perte sur la matiere essayée, & cette perte devient plus sensible lorsqu'on ne proportionne pas la dose du plomb au titre des matieres, & qu'on en emploie beaucoup plus qu'elles ne le demandent, sur-tout s'il s'agit de celles qui sont à haut titre, telles que les lingots d'affinage & l'argent de départ : les Académiciens ont enfin reconnu que le poids principal de semelle, tant pour les Essais de l'or que pour ceux de l'argent dont plusieurs Essayeurs se servent, n'étant pas assez considérable, les diminutions de ce poids, sur-tout celles qui descendent jusqu'au huitieme de grain, deviennent très foibles & incapables quelquefois de faire trébucher des balances qui ne sont pas bien sensibles, & la plupart des Essayeurs ayant adopté l'usage de n'employer que la demie-semelle, & même le quart de semelle lorsqu'il s'agit d'essayer du billon, & ne se servant point alors, soit du poids principal, soit des deux poids principaux, mais se contentant de doubler ou de quadrupler idéalement la quantité de fin que les autres poids représentent; il résulte de cette méthode que les dernieres diminutions, déjà foibles par elles-mêmes, représentent un poids plus fort que leur chiffre ne l'indique : de-là les pertes legeres qu'on éprouve dans les Essais, & qui seroient sans conséquence dans le cas où on feroit usage de la semelle entiere, sont plus considérables lorsqu'on n'emploie que la demi-semelle, & deviennent sur-tout essentielles quand on se borne par abus à n'employer que le quart de la semelle. Et Sa Majesté voulant arrêter l'effet qui peut résulter de semblables abus, & expliquer ses intentions à ce sujet, par un Reglement qui assurera, autant qu'il est possible, la perfection des Essais d'or & d'argent, en déterminant la meilleure maniere d'y procéder, & en établissant l'uniformité si nécessaire entre tous les Essayeurs pour la certitude des rapports desdits Essais. Oui le Rapport du Sieur Berrin, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances; le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit.

A R T I C L E P R E M I E R.

Il ne fera fait à l'avenir aucun Essai d'or & d'argent dans les Hôtels des Monnoies, par les Essayeurs dedites Monnoies, que dans les coupelles, soit doubles, soit simples, qui seront faites & formées de la maniere prescrite par les Articles suivans, lesquelles seront prises à Paris au Bureau des Orfèvres, & dans les Monnoies du Royaume chez celui qui sera indiqué & nommé par les Juges-Gardes de chacune desdites Monnoies lesquels veilleront à la fabrication & perfection desdites coupelles, & à ce qu'il ne soit fait d'Essai que dans icelles.

I I.

Lesdites coupelles ne seront composées que de pure chaux d'os calcinés jusqu'au blanc, parfaitement lessivée, passée dans un tamis de soie très fin, & formées sous une presse destinée à cet effet, dont la coupe & le modèle seront envoyés dans chaque Monnoie, pour être remis à celui qui sera chargé de fournir lesdites coupelles.

I I I.

Les coupelles simples auront quatre lignes au moins d'épaisseur, en partant du fonds du bassin; & les coupelles doubles seront faites relativement à leur étendue, dans les mêmes proportions que les coupelles simples, pour que le bain de plomb soit contenu facilement, & qu'elles aient assez de matière pour absorber toute la litharge.

I V.

Il ne sera employé pour tous les Essais qui seront faits à l'avenir que le plomb neuf le plus pauvre, lequel, pour établir l'uniformité, sera fourni par le Clerc de la Communauté des Orfèvres de Paris, auquel Sa Majesté enjoint de le tenir toujours au même degré de pauvreté.

V.

Les doses de plomb qui seront employées aux différens Essais, resteront fixées dans les proportions suivantes, sans qu'aucun Essayeur puisse s'en écarter, à peine de cinq cens livres d'amende, savoir: pour l'argent d'affinage, il sera employé deux parties dudit plomb pur, ou le double du poids de l'argent destiné à l'essai; pour l'argent à onze deniers douze grains, titre prescrit pour la vaisselle platte, quatre parties de plomb; pour l'argent à onze deniers & au-dessous, six parties de plomb; pour l'argent à dix deniers & au-dessous, huit parties de plomb; pour l'argent à neuf deniers & au-dessous, dix parties de plomb; pour l'argent à huit deniers & au-dessous, douze parties de plomb; pour l'argent à sept deniers & au-dessous, quatorze parties de plomb; & pour l'argent à six deniers & au-dessous, seize parties de plomb.

V I.

Il sera déposé au Greffe de chacune de ses Cours des Monnoies, pour servir d'étalon, un poids de semelle entière, dont le poids principal sera de trente-six grains poids de marc, sur lequel sera inscrit, *douze deniers*, & les diminutions de ce poids jusqu'au quart de grain de fin, seront dans un rapport exact entre elles; & avec ledit poids représentant douze deniers de fin, & lesdites diminutions seront pareillement numérotées par des chiffres qui en désignent le poids.

V I I.

Permet néanmoins Sa Majesté à tous les Essayeurs , de se servir de la demi-semelle ou de dix-huit grains d'argent, pour la matiere de l'Essai ; & veut en conséquence qu'il soit déposé aussi au Greffe de chacune desdites Cours un poids de semelle sur lequel sera aussi inscrit *douze deniers*, dont le poids principal ne sera que de dix-huit grains , poids de marc , & dont les diminutions jusqu'au quart de grain de fin , seront pareillement numérotées par des chiffres qui en désignent le poids.

V I I I.

Il sera pareillement déposé au Greffe de chacune de sedites Cours des Monnoies , pour servir d'étalon , une semelle pour les Essais d'or , dont le poids principal sera fixé à vingt-quatre grains poids de marc , & le poids principal de la demi-semelle à douze grains , avec inscription de vingt-quatre karats sur lesdits poids principaux , tant de la semelle que de la demi-semelle ; & seront les diminutions desdits poids , jusqu'au trente-deuxieme de fin , dans un rapport exact entre elles & avec lesdits poids principaux , numérotées avec les chiffres qui en désigneront le poids : défendant de se servir à l'avenir d'une semelle pour l'or dont le poids principal , ne seroit que de six grains , à peine de cinq cens livres d'amende.

I X.

Fait S. M. défenses à tous Essayeurs de faire usage des poids de semelle , ou de demi-semelle tant pour l'or que pour l'argent, que le poids principal tant de la semelle , que de la demi-semelle , n'ait été étalonné en sedites Cours des Monnoies , & marqué du poinçon qui sera par elles désigné à cet effet ; & sera pareillement déposé au Greffe de sedites Cours un extrait du Procès verbal signé des mêmes Commissaires , contenant le détail des opérations y énoncées avec le tableau desdites opérations , qui sera par sedites Cours envoyé au Greffe de chaque Monnoie de leur ressort : enjoint Sa Majesté aux Officiers de ses Cours des Monnoies , de veiller & de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt , sur lequel toutes Lettres nécessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'Etat, Sa Majesté y étant , tenu à Versailles le cinq Décembre 1763 , *signé*, P H E L Y P E A U X.

Suivent les Lettres Patentes en date du même jour contenant les mêmes dispositions , & le tout enregistré en la Cour des Monnoies les Semestres assemblés, le neuf Mars suivant , pour être exécuté selon la forme & teneur ;

à la charge que la Presse mentionnée en l'article II dudit Reglement, servant de modele à celles qui seront envoyées ès Sieges du Ressort, sera déposée au Greffe de la Cour, comme aussi qu'il y sera pareillement déposé une lanterne & balance d'Essai, pour servir à l'établissement des poids de semelle prescrits par l'Article IX; & pour l'uniformité dans la maniere de procéder aux Essais, Sa Majesté sera très humblement suppliée d'étendre ledit Reglement aux Maisons communes des Orfèvres du Ressort de la Cour: Enjoint au Procureur Général du Roi de tenir la main à l'exécution dudit Reglement & du présent enregistrement, & de le notifier aux Essayeurs général & particulier de la Monnoie de Paris à ce qu'ils aient à s'y conformer; & Copies collationnées dudit Arrêt du Conseil & Lettres Patentes envoyées ès Sieges des Monnoies du Ressort de la Cour pour y être registrées. Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main, de notifier ledit Reglement à chacun des Essayeurs desdites Monnoies à ce qu'ils aient à s'y conformer, & du tout en certifier la Cour au mois.

Nota. Le Roi ayant résolu d'établir dans tout son Royaume l'uniformité dans la façon de procéder aux essais des matieres d'or & d'argent, Sa Majesté a expliqué ses intentions par un Arrêt du Conseil revêtu de Lettres Patentes en date du 19 Mars 1764, ainsi qu'il suit.

LE Roi s'étant fait représenter l'Arrêt rendu en son Conseil le cinq Décembre 1763, & les Lettres Patentes expédiées sur icelui, par lequel Sa Majesté auroit fait un Reglement pour assurer la perfection des essais des matieres d'or & d'argent dans les Monnoies de son Royaume, & voulant établir l'uniformité sur un objet si important. Oui le Rapport du Sieur de LAVERDY, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances: le Roi étant en son Conseil a ordonné & ordonne que l'Arrêt en forme de Reglement du cinq Décembre 1763, concernant les essais des matieres d'or & d'argent, sera exécuté selon sa forme & teneur, par tous les Orfèvres de son Royaume, qui seront tenus de se conformer aux dispositions dudit Arrêt, à peine de mille livres d'amende. Enjoint Sa Majesté aux Gardes de la Communauté des Orfèvres de Paris, & des autres Villes de son Royaume, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, sur lequel routes Lettres nécessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le dix neuvieme jour de Mars 1764. *Signé,*
P H E L Y P E A U X.

L E T T R E S P A T E N T E S.

LOUIS par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amées & féaux Conseillers les Gens tenans notre Cour des Monnoies à Paris, Salut : Nous étant fait représenter en notre Conseil l'Arrêt rendu en icelui le 19 Mars 1764, par lequel il est ordonné à tous les Orfèvres de notre Royaume de se conformer aux dispositions de l'Arrêt rendu en notre Conseil en forme de Reglement le cinq Décembre 1763, concernant les Essais des matieres d'or & d'argent, à peine de mille livres d'amende, avec injonction aux Gardes de la Communauté des Orfèvres de Paris & des autres Villes du Royaume, de tenir la main à l'exécution dudit Arrêt. A ces causes, de l'avis de notre Conseil, qui a vu ledit Arrêt du 19 Mars 1764, dont l'expédition est ci attachée sous le contre-scel de notre Chancellerie, & conformément à icelui, Nous avons ordonné, & par ces Présentes signées de notre main, ordonnons, que tous les Orfèvres de notre Royaume seront tenus de se conformer aux dispositions dudit Arrêt de Reglement du cinq Décembre 1763 pour les Essais des matieres d'or & d'argent, aux peines portées par notredit Arrêt du 19 Mars 1764. Si vous mandons que ces Présentes vous ayez à faire registrer, & le contenu en icelles, ensemble ledit Arrêt exécuter selon leur forme & teneur; car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le dix-neuvieme jour de Mars l'an de grace 1764, & de notre Regne le cinquante-neuvieme. *Signé*, LOUIS, & plus bas, par le Roi, *Signé*, P H E L Y P E A U X.

Registrées, oui ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, en conséquence ordonne qu'à la diligence du Procureur Général du Roi, copies collationnées dudit Arrêt & Lettres Patentes, ensemble de l'Arrêt & Lettres Patentes portant Reglement sur la maniere de procéder aux Essais des matieres d'or & d'argent du cinq Décembre dernier, registrées en la Cour le neuvieme jour de Mars dernier, seront envoyées à chacune des Communautés d'Orfèvres du Ressort immédiat de la Cour, pour y être lûes, la Communauté assemblée à cet effet, & transcrites sur leur Registre : enjoint aux Gardes & Jurés de chacune des Communautés de s'y conformer sur les peines y portées, & d'en certifier la Cour au mois; ordonne que copies collationnées des susdits Arrêts & Lettres Patentes, seront pareillement envoyées ès Sieges du Ressort de la Cour, pour, à la diligence des Substituts du Procureur Général du Roi y être registrées, & envoyées à chacune des Communautés d'Orfèvres de leur ressort, à l'effet d'y être pareillement lûes & registrées, & à ce qu'ils aient à s'y conformer sous les peines y portées. Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi, de tenir la main à l'exécution du present Arrêt & Lettres Patentes, & d'en certifier la Cour au mois. Fait en la Cour des Monnois, à Paris, les Semestres assemblés, le septieme jour d'Avril 1764. *Signé*, GUEUDRÉ.

TABLEAU

DES ESSAIS D'OR ET D'ARGENT

Faits par MM. Hellot, Macquer & Tillet, de l'Académie Royale des Sciences, pardevant MM. d'Auvergne & de Bazinghen, Conseillers en la Cour des Monnoies, & en présence de M. de Gouve Procureur Général en ladite Cour, en exécution de l'Arrêt du Conseil du 26 Novembre 1762.

ESSAIS

ESSAIS D'ARGENT. POIDS DE SEMELLE DE 36 GRAINS.

Nota. On entend par 8 parties de Plomb 8 fois le poids de l'Argent qu'on veut essayer : ainsi 8 parties de Plomb sur 36 grains d'argent font 4 gros ou 288 grains ; 4 parties sur 18 grains d'Argent , 2 gros ou 144 grains. Le Sieur QUEVANNE Essayeur général ; le Sieur RACLE, Essayeur particulier.

NUMERO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIERES.	POIDS.	TITRE.	QUALITE DES COUPELLES.	QUALITÉ DU PLOMB.	QUANTITE DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI.	DECHET DU TITRE.	OBSERVATIONS.
1 . . .	VAISSELLE Platte . .	36 grains . .	11 den. 12 gr. . .	Coupeles des Orfévres.	Plomb du Sieur Hellor.	8 parties.	den. grains. 11 10 $\frac{1}{4}$	grain. 1 $\frac{3}{4}$. .	L'argent de vaisselle dont il est ici question est du poinçon de Paris , & doit être au titre de 11 den. 12 grains, non compris les 2 grains de remede.
2 . . .	idem.	18 . . .	11 12 . .	idem.	idem.	8	11 10 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{3}{4}$. .	
3 . . .	cinquieme d'Ecu .	18 . . .	11 . . .	du Sieur Tillet.	idem.	8	11 1 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$. .	d'excédent ; il n'est pas sûr que ce morceau d'argent provenoit d'un cinquieme d'écu, il étoit rond , mais sans marque , on l'avoit refusé par-tout comme monnoie.
4 . . .	Plomb	144 . . .		du Sieur Hellor.	idem.		$\frac{1}{8}$ de grain poids de la $\frac{1}{2}$ semelle.		Ce plomb ne fournit rien ou presque rien au bouton d'argent resté sur la coupelle.

5 . . . On a procédé à la révifification du Plomb lithargé dans la coupelle du n° 2 ; on en a retiré un culot de plomb du poids de 1 gros $\frac{1}{2}$, qui passé à la coupelle y a déposé 1 gros $\frac{1}{2}$ d'argent poids de la demi-semelle de 18 grains. Ainsi 2 gros de plomb ont ravi 2 grains $\frac{1}{2}$ de fin à 18 grains d'argent poids de marc.

6 . . . On a fait la même opération qu'au n° 5 sur la coupelle du n° 1 : on en a retiré 2 gros $\frac{1}{2}$ de plomb , qui passé à la coupelle ont déposé 1 grain & $\frac{7}{8}$ de grain de fin de la grande semelle de 36 grains : comme il s'étoit écoulé dans l'opération du flux avec un peu de plomb déjà réduit , on a recommencé cette opération , sur une coupelle double des Orfévres chargée de plomb lithargé.

7 . . . On en a retiré un culot de plomb du poids de 3 gros $\frac{1}{2}$ foibles , qui passés dans une coupelle double des Orfévres , a laissé 3 grains d'argent fin , du poids de la semelle entiere. Nota. On met au Bureau des Orfévres une balle de plomb du poids de 4 gros dans une coupelle double sur 36 grains d'argent : donc 4 gros de plomb ravissent 3 grains de fin à 36 grains réels d'argent qui représentent le marc de poids.

8 . . . Plomb | 288 . . . | | des Orfévres. | des Orfévres. | | 1 grain d'argent presque imperceptible qui n'a pû être pesé.

9 . . . Vaisselle platte . . | 18 . . . | 11 12. | Quevanne. | Hellor . . | 8 parties . . | 11 11 . . | 1 . . . | Le plomb s'est bien découvert , il n'a point petillé ni jetté de goutelletes.

10 . . . On a procédé à la révifification du plomb lithargé dans une coupelle simple du Sieur Racle, provenant d'une de ses balles du poids de deux gros juste , sur laquelle cet Essayeur met 18 grains ou la demi-semelle de l'argent qu'il veut essayer , ce qui fait 8 parties de plomb contre une partie d'argent : on en a retiré un culot de plomb du poids de 1 gros $\frac{1}{2}$ 21 grains, ou 129 grains, ce qui ne fait que 15 grains de déchet. Ce culot passé à la coupelle a laissé 3 grains de fin du poids de la $\frac{1}{2}$ semelle : ainsi 2 gros de plomb mis sur 18 grains d'argent introduisent dans la coupelle autant de fin qu'en introduisent proportionnellement 4 gros sur 36 grains ; le Sieur Racle se fert des mêmes coupelles que les Orfévres.

11 . . . Plomb | 144 . . . | | Racle . . . | Racle . . . | le grain presque imperceptible n'a pû être pesé.

12 . . . On a révififié les 2 gros de plomb lithargé dans la coupelle du Sieur Quevanne, n° 9. Le culot de plomb ressuscité pesoit 1 gros 54 grains ; ainsi il y a eu $\frac{1}{8}$ de déchet : ce culot passé dans une coupelle du Sieur Quevanne a laissé 2 grains $\frac{1}{4}$ de fin poids de la $\frac{1}{2}$ semelle. Ainsi le plomb lithargé dans cette coupelle ravit aux 18 grains d'argent $\frac{1}{4}$ de grain de fin moins que celui lithargé dans les coupelles des Orfévres, ou dans celles du Sieur Racle.

13 . . . Plomb | 144 . . . | | | Quevanne . | | $\frac{1}{4}$ de grain poids de la $\frac{1}{2}$ semelle de 18 grains.

NUMERO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIERES.	POIDS.	TITRE.	QUALITÉ DES COUPELLES.	QUALITÉ DU PLOMB.	QUANTITÉ DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI.	DECHET DU TITRE.	OBSERVATIONS.
14 . . .	V A I S S E L L E platte.	18 ^{grains.} . . .	11 12 ^{den. grains.} . . .	Racle	Racle	8 parties . . .	11 11 $\frac{1}{4}$. . .	$\frac{3}{4}$. . .	Par l'expérience rapportée n° 2. le même argent essayé avec 8 parties du plomb du Sr Hellot sur 18 gr. d'argent, s'est trouvé à 11 d. 10 gr. $\frac{1}{4}$: différence d'un grain fin entier. Partant la différence de l'essai fait à 8 parties de plomb d'avec celui fait à 4, est de $\frac{3}{4}$ de grain.
15 . . .	idem.	18 . . .	11 12 . . .	idem.	idem.	4	11 12 . . .		
16 . . .	On a révivifié le plomb lithargé dans les coupelles du Sieur Racle des n° 14 & 15 sur les 8 & 4 parties de plomb employées aux deux essais faits dans les coupelles : dans la coupelle n° 14, il y a eu 17 grains de déchet; sur les 4 parties du n° 15, il y en a eu 11. Les deux culots mis en coupelles au même feu, le plus pesant a laissé 2 grains de fin, l'autre a laissé 1 grain $\frac{3}{4}$ foible. Dans l'expérience n° 2, le même argent de vaisselle platte essayé à 18 grains avec 8 parties du plomb du Sieur Hellot, ne s'étoit trouvé qu'à 11 deniers 10 grains $\frac{1}{4}$: donc ce plomb auroit ravi 1 grain de fin plus que n'en a pris le plomb pauvre du Sieur Racle, puisqu'étant employé à 8 parties sur 18 grains du même argent de vaisselle platte, le bouton de retour s'est trouvé à 11 deniers 11 grains $\frac{1}{4}$. Ainsi il n'est pas étonnant que ce plomb ressuscité n'ait rendu que 2 grains de fin, au lieu de 3.								
17 . . .	Plomb : : : :	72	Hellot	Un atôme de fin qu'on ne pouvoit appercevoir qu'à l'aide d'une loupe de 6 lignes de foyer : ce plomb a été ressuscité 7 fois.		
18 . . .	Argent fin de départ.	18 . . .	12 . . .	Orfèvres : *	Orfèvres . . .	8 parties . . .	11 20 $\frac{3}{4}$. . .	3 $\frac{1}{4}$. . .	Différence de 1 grain $\frac{1}{4}$ d'avec l'essai précédent à 8 parties de plomb.
19 . . .	idem.	18 . . .	12 . . .	idem.	idem.	2 parties . . .	11 22 . . .	2	
20 . . .	Bouton de l'essai du n° 18	18 . . .	11 20 $\frac{3}{4}$	idem	idem	8 parties . . .	11 17 $\frac{3}{4}$ foib.	3	Ce bouton du n°. 18 qui s'étoit trouvé à 11 den. 20 grains $\frac{3}{4}$ foibles, réaffiné de nouveau avec 8 nouvelles parties du même plomb ne s'est plus trouvé qu'à 11 den. 17 grains $\frac{3}{4}$ foibles : ce sont 3 grains de fin que 8 parties de plomb ont ravi à ce bouton d'argent fin de départ. Ces 3 grains de fin sont entrés dans la coupelle avec le plomb lithargé : on en a vû la preuve dans les expériences n°. 7 & 10, où le plomb ressuscité des coupelles, quoiqu'avec déchet d' $\frac{1}{8}$ ou environ, a laissé sur de nouvelles coupelles les 3 grains de fin qu'il avoit ravis au bouton d'essai fait de même à 8 parties de plomb.
21 . . .	Bouton d'essai du n°. 19	18 . . .	11 22 . . .	Orfèvres . . .	Orfèvres . . .	8 parties . . .	11. 18. $\frac{3}{4}$ fort	3 $\frac{1}{4}$. . .	Ce bouton du n°. 19 étoit revenu à 11 deniers 22 grains. Il avoit passé à la coupelle avec 2 parties de plomb; réaffiné à 8 parties, il n'a donné que 11 den. 18 grains $\frac{3}{4}$ de fin : ce sont 3 grains $\frac{1}{4}$ de fin passé dans la coupelle avec le plomb lithargé.
22 . . .	Argent grenailé des affinages	18 . . .	12 . . .	idem.	idem.	8 parties . . .	11. 21. $\frac{1}{2}$ fort	2 $\frac{1}{2}$. . .	1 grain $\frac{1}{4}$ de différence de l'essai fait à 8 parties de plomb & de celui fait à deux.
23 . . .	idem.	18 . . .	12 . . .	idem.	idem.	2 parties . . .	11. 22. $\frac{3}{4}$ fort	1 $\frac{1}{4}$. . .	
24 . . .	Argent allié	17 $\frac{1}{4}$ argent $\frac{3}{4}$ de cuivre	11 12 . . .	idem.	idem.	8 parties . . .	11. 8. $\frac{1}{4}$. . .	3 $\frac{3}{4}$. . .	Le cuivre employé dans ces Expériences est du cuivre rosette passé à la filiere; choisir comme le plus pur.

NUMERO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIÈRES.	POIDS.	TITRE.	QUALITÉ. DES COUPELLES.	QUALITÉ DU PLOMB.	QUANTITÉ DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI.	DECHET DU TITRE.	OBSERVATIONS.
		grains.	den. grains.				den. grains.	grains.	
25 . .	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	11 12 . .	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	4 parties . .	11 8 $\frac{1}{4}$. .	3 $\frac{1}{4}$. .	Différence de $\frac{1}{4}$ grain entre l'essai fait à 8 parties de plomb & celui fait à 4.
26 . .	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	11 12 . .	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	1	11 9 $\frac{1}{4}$. .	2 $\frac{1}{4}$. .	Différence de 1 grain $\frac{1}{2}$ du n°. 24 & de 1 grain du n° 26, le bouton de retour du n°. 26 étoit un peu trop adhérent à la coupelle.
27 . .	Bouton fin sans alliage.	17 $\frac{1}{4}$. .	11 12 . .	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	4	11 9 fort . .	3	Le bouton n'étoit pas adhérent à la coupelle, le plomb bien découvert.
28 . .	Argent allié	18	11	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	8	10 20 $\frac{1}{2}$. .	3 $\frac{1}{2}$. .	L'argent à 11 deniers est le titre que doivent avoir les écus sans remède.
29 . .	<i>idem.</i>	18	11	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	4	10 21 $\frac{1}{4}$. .	2 $\frac{3}{4}$. .	Différence en plus de ces deux essais de $\frac{1}{4}$ de grains de fin.
30 . .	Bouton d'essai du n° 22	18	11 21 $\frac{1}{2}$ fort	Hellor	<i>idem.</i>	8	11 21 juste . .	3	1 grain moins qu'au n°. 22. Cette Expérience & les cinq suivantes ont été faites pour connoître si en employant des coupelles de différente composition, il y a plus de fin absorbé dans les unes que dans les autres. Cette coupelle du Sieur Hellor, a été faite dans un moule à coups de maillet, de deux parties de cendres bien lessivées, & d'une partie de chaux d'os lavés : le bassin de cette coupelle étoit blanchi par de la claire forte fine faite de machoires de brochet calcinées au blanc.
31 . .	Argent grenillé des affinages.	18	11 21 $\frac{1}{2}$	Hellor	Orfèvres	8	11 21 $\frac{1}{4}$. .	$\frac{1}{4}$	C'est $\frac{1}{4}$ de grain moins qu'au n°. 22.
32 . .	<i>idem.</i>	18	11 21 $\frac{1}{2}$	Tillet	<i>idem.</i>	8	11 21 fort . .	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$ grain moins qu'au n°. 22. Cette coupelle aussi de pure chaux d'os, mais plus fine, a été formée par le Sieur Tillet sous presse à vis.
33 . .	<i>idem.</i>	18	11 21 $\frac{1}{2}$	Orfèvres	<i>idem.</i>	8	11 21 $\frac{1}{4}$. .	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ de grain moins qu'au n°. 22.
34 . .	<i>idem.</i>	18	11 21 $\frac{1}{2}$	de Strasbourg	<i>idem.</i>	8	11 21 $\frac{1}{2}$. .		Comme au n°. 22. Cette coupelle de Strasbourg à bassin moins large, a paru composée de chaux d'os & de spath calcaire : on appelle ainsi celui qui tombe en chaux & qui n'est pas fusible.
35 . .	<i>idem.</i>	18	11 21 $\frac{1}{2}$	Quevanne	<i>idem.</i>	8	11 21 $\frac{1}{2}$. .		
36 . .	<i>idem.</i>	18	12	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	8	11 13	11	L'argent mis sur le plomb, s'est découvert ; ce plomb a petillé & lancé en l'air des goutelletes d'argent, dont le plus grand nombre retomboit sur cette coupelle, & quelques-uns sur la coupelle voisine : cet accident n'étoit pas arrivé au n°. 35 qui étoit aussi une coupelle du Sieur Quevanne, composée comme celle de Strasbourg, & chargée de la même quantité de plomb & d'argent.

NUMERO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIERES.	POIDS.		TITRE.	QUALITÉ DES COUPELLES.	QUALITÉ DU PLOMB.	QUANTITÉ DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI.		DECHET DU TITRE.	OBSERVATIONS.
		grains.	den. grains.					den.	grains.		
37 . .	idem.	18 . .	12 . .		de Strasbourg .	idem.	8 parties . .	11	21 fort .	3	<p>La coupelle faite comme celle du n^o. 30, après que le plomb a été découvert & l'argent mis, le bain a commencé à periller & lancer des goutelletes d'argent : l'humidité, cause du perillement, a fait manquer le succès de l'essai lequel s'est noyé dans la litharge. On a rapporté cet essai manqué pour faire voir que ces sortes de coupelles sont infideles, & qu'il est beaucoup plus sûr de se servir de celles qui sont faites avec la chaux d'os lavés.</p>
38 . .	idem.	18 . .	12 . .		Orfèvres . .	idem.	8	11	21 foible	3	
39 . .	idem.	18 . .	12 . .		idem.	idem.	8	11	21 $\frac{1}{4}$.	2 $\frac{3}{4}$. .	
40 . .	idem.	18 . .	12 . .		Tillet	idem.	8	11	22 . .	2	
41 . .	idem.	18 . .	12 . .		Hellot	idem.	8		essai manqué	
42 . .	Argent grenillé .	18 . .	12 . .		Hellot	Orfèvres . .	8	11.	21 $\frac{1}{4}$. .	2 $\frac{1}{4}$. .	<p>Cette coupelle du Sieur Hellot étoit formée de pure chaux d'os, frappée au maillet.</p>
43 . .	idem.	18 . .	12 . .		idem.	idem.	8	11	21 très fort	3	<p>Cette coupelle formée comme celle ci-dessus, a été réduite à 8 lignes d'épaisseur & placée vers le fond de la coupelle.</p>
44 . .	idem.	18 . .	12 . .		idem.	idem.	8	11	21 fort	3	<p>Idem, réduite à 6 lignes d'épaisseur & placée de même.</p>
45 . .	idem.	18 . .	12 . .		idem.	idem.	8	11.	21 $\frac{1}{2}$.	2 $\frac{1}{2}$. .	<p>Idem, réduite à 4 lignes d'épaisseur placée sur le devant de la moufle.</p>
46 . .	idem.	18 . .	12 . .		idem.	idem.	8	11	21 fort	3	<p>Idem, réduite à deux lig. d'épaisseur placée de même.</p>
47 . .	idem.	18 . .	12 . .		idem.	idem.	8	10	$\frac{1}{2}$ fort	3 $\frac{1}{2}$. .	<p>Il résulte de ces quatre Expériences que la diverse épaisseur des coupelles formées de même matière n'occasionne qu'environ $\frac{1}{4}$ de grain de différence.</p> <p>Pour faire cet essai, on a garni l'entrée de la moufle de charbons allumés; on a fait souffler avec un soufflet à main sur le bain circulant de la coupelle pour accélérer l'effumation du plomb: cet essai qui donnoit beaucoup plus de fumées de plomb que ceux de la méthode ordinaire a donné les couleurs de l'éclair à 10 minutes plutôt: le bouton étoit très bien formé sans asperités & fort net, mais il ne donna l'argent qu'à 11 den. 10 grains $\frac{1}{2}$ fort; quelques particules d'argent qu'on voyoit sur la coupelle à l'aide d'une loupe d'un grand pouce de foyer, ont fait soupçonner que l'agitation du soufflet à main les avoit fait éparpiller, ce qui a causé le déchet d'un grain au moins plus bas que les quatre essais précédens.</p>

NUMERO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIERES.	POIDS.	TITRE.	QUALITÉ DES COUPELLES.	QUALITÉ. DU PLOMB.	QUANTITÉ DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI.	DECHET DU TITRE.	OBSERVATIONS.
48									On a réduit en cette séance de l'argent en lune cornée pour avoir de l'argent très pur qu'on a allié avec du cuivre rosette passé à la filière & réduit à la grosseur d'une plume ; savoir, 17 grains $\frac{1}{4}$ de cet argent fin & $\frac{3}{4}$ de grains de cuivre pour avoir de l'argent à 11 den. 12 grains ; & 16 grains $\frac{1}{2}$ du même argent & 1 grain $\frac{1}{2}$ de cuivre pour avoir de l'argent à 11 den.
49	Argent lune cornée.	18 grains.	11 den. 12 gr.	Orfèvres . . .	Orfèvres . . .	4 parties . .	11 den. 8 grains $\frac{1}{2}$	3 grain. $\frac{1}{2}$. .	Argent à 11 den. 12 grains, titre de la vaisselle de Paris sans remède.
49	idem.	18 . . .	11 12 . .	idem.	idem.	2	11 10 . . .	2	
50	idem.	18 . . .	11 . . .	idem.	idem.	4	10 20 . . .	4	Argent à 11 den. titre des écus sans remède.
50	idem.	18 . . .	11 . . .	idem.	idem.	2	10 20 $\frac{1}{4}$	3 $\frac{3}{4}$. . .	
51									On a allié de l'argent révivifié de la lune cornée avec du cuivre rosette, savoir ; pour faire de l'argent à 10 den. , 15 grains d'argent fin , & 3 grains de cuivre , total 18 grains.
52									Argent à 9 deniers 13 grains $\frac{1}{2}$ d'argent fin , & 4 grains $\frac{1}{2}$ de cuivre , total 18 grains.
53									à 8 . . . 12 idem. & 6 idem. . . . 18.
54									à 7 . . . 10 . $\frac{1}{2}$ idem. . 7 . . $\frac{1}{2}$. idem. . . . 18.
55									à 6 . . . 9 idem. . 9 idem. . . . 18.
56	Argent lune cornée.	18 . . .	12 . . .	Orfèvres . .	Orfèvres . .	8 parties . .	11 19 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{4}$. . .	Comme cet argent doit être réputé très fin , il y a eu au moins 4 grains de perte du poids de la $\frac{1}{2}$ femelle.
57	idem.	18 . . .	12 . . .	idem.	idem.	1	11 21 . . .	3	Cet essai a végeré avec perte-de petites gouttelettes d'argent.
58									On a placé sous la moufle quatre coupelles qu'on a renversées pour servir de support à quatre coupelles des Orfèvres , déjà chargées dans de précédens essais de la litharge de deux gros de plomb ; on a mis sur chacune deux autres gros de plomb du même Bureau : toutes les quatre ont laissé un petit bouton d'argent qui pesoit $\frac{3}{4}$ de grain de la $\frac{1}{2}$ femelle. On a vu par l'expérience du n°. 8 , que quatre gros du même plomb passés seuls dans une coupelle neuve , n'ont laissé qu'un atôme de plomb qui n'a pu être pesé.
59									Au même feu on a placé une coupelle du Sieur Tillet chargée dans un précédent essai de deux gros de plomb , mais sans support, elle est assez épaisse pour s'imbiber de nouveau ; on y a mis deux gros de plomb du Bureau des Orfèvres qui ont laissé un petit bouton qui pesoit entre $\frac{1}{4}$ & $\frac{1}{2}$ grain , poids de la $\frac{1}{2}$ femelle.
60	lune cornée . .	18 . . .	12 . . .	Orfèvres . .	Orfèvres . .	8 parties . .	11 20 fort .	4	1 grain $\frac{1}{2}$ au moins plus bas qu'il ne devrait être , parceque communément huit parties de plomb ne ravissent à l'argent sans alliage que deux grains de fin , ou tout au plus deux grains $\frac{1}{2}$: on en a conclu que cet argent revivifié de la lune cornée n'étoit pas aussi fin qu'on l'avoit cru ; on l'a refondu deux fois avec suffisante quantité de nitre purifié pour le porter au plus haut titre.

NUMÉRO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIERES.	POIDS. grains.	TITRE. den.	QUALITÉ DES COUPELLES.	QUALITÉ DU PLOMB.	QUANTITÉ DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI. den. grains.	DECHET DU TITRE. grains.	OBSERVATIONS.
61 . . .	Lune cornée purifiée par le nitre . . .	18 . . .	12 . . .	Orfèvres . . .	Orfèvres . . .	8 parties . .	11 21 $\frac{1}{2}$ fort,	2 $\frac{1}{2}$. .	} Il résulte de ces deux essais que pour essayer de l'argent très fin, il ne faut mettre que parties égales de plomb pur & pauvre. Le bouton se détache très aisément de la coupelle quand l'argent est pur. Il n'en est pas de même de l'argent allié sur lequel on ne mettroit que parties égales de plomb, on n'en peut détacher le bouton sans qu'il n'emporte un peu de la coupelle.
62 . . .	Lune cornée . . .	18 . . .	12 . . .	<i>idem.</i> . . .	<i>idem.</i> . . .	1 part. ou 18 ^{gr.}	11 21 $\frac{3}{4}$.	2 $\frac{1}{4}$. .	
63 . . .	<i>idem.</i> , purifiée par le nitre	18 . . .	12 . . .	<i>idem.</i> . . .	<i>idem.</i> . . .	1	11 22 $\frac{1}{2}$.	1 $\frac{1}{2}$. .	
64 . . .	Argent allié du n ^o . 51	18 . . .	10 . . .	<i>idem.</i> . . .	<i>idem.</i> . . .	8	9 18 $\frac{3}{4}$.	5 $\frac{1}{4}$. .	
65 . . .	<i>idem.</i> , du n ^o . 52 . .	18 . . .	9 . . .	<i>idem.</i> . . .	<i>idem.</i> . . .	10	8 19 $\frac{1}{2}$ fort,	4 $\frac{1}{2}$. .	
66 . . .	<i>idem.</i> , du n ^o . 53 . .	18 . . .	8 . . .	<i>idem.</i> . . .	<i>idem.</i> . . .	12	7 20 fort,	4	
67 . . .	<i>idem.</i> , du n ^o . 54 . .	18 . . .	7 . . .	<i>idem.</i> . . .	<i>idem.</i> . . .	14	6 21 $\frac{3}{4}$.	2 $\frac{1}{4}$. .	
68 . . .	du n ^o . 54	18 . . .	7 . . .	<i>idem.</i> . . .	<i>idem.</i> . . .	8	7 $\frac{1}{4}$	C'est $\frac{1}{4}$ de denier d'augmentation, parce que cet argent n'a pu s'affiner : on voyoit à sa surface noirâtre & sale, le cuivre qui faisoit cet augmentation de poids; cette expérience prouve évidemment que huit parties de plomb ne sont pas suffisantes pour affiner une partie d'alliage à sept deniers de fin.
69 . . .	du n ^o . 55	18 . . .	6 . . .	<i>idem.</i> . . .	<i>idem.</i> . . .	16	5 21 $\frac{1}{4}$.	2 $\frac{3}{4}$. .	Le bouton étoit bien formé & facile à détacher.
70 . . .	Argent des affinages.	18 . . .	12 . . .	Tillet . . .	Orfèvres . . .	8	11 22 $\frac{1}{4}$.	1 $\frac{3}{4}$. .	} Les coupelles du Sieur Tillet sont très fines, & leur bassin presque autant que s'ils étoient d'ivoire : on a fait cette expérience & les trois suivantes, pour prouver que les coupelles, dont le grain est très fin, & dont le bassin est lisse & uni, retiennent moins de particules d'argent que celles composées d'une matière tamisée grossièrement.
71 . . .	<i>idem.</i>	18 . . .	12 . . .	Orfèvres . . .	<i>idem.</i> . . .	8	11 21 $\frac{3}{4}$.	3 $\frac{1}{4}$. .	
72 . . .	<i>idem.</i>	18 . . .	12 . . .	<i>idem.</i> . . .	<i>idem.</i> . . .	8	11 21 $\frac{1}{2}$.	2 $\frac{1}{2}$. .	Ainsi la coupelle fine du Sieur Tillet retient moins de grains de fin que celle des Orfèvres.
73 . . .	<i>idem.</i>	18 . . .	12 . . .	<i>idem.</i> . . .	<i>idem.</i> . . .	8	nul	Après les couleurs de l'iris & l'éclair, le bouton a végété avec perte.

74 . . . On a revivifié le plomb lithargé dans la coupelle de l'expérience du n^o. 61 ; on en a retiré un culot de plomb, qui, des deux gros employés à l'essai, n'a perdu que sept grains. Ce culot passé à l'essai dans une coupelle fine du Sieur Tillet, a laissé deux grains $\frac{1}{2}$ de fin du poids de la $\frac{1}{2}$ semelle. Le bouton de l'essai du n^o. 61 étoit revenu à 11 den. 21 grains $\frac{1}{2}$: en y ajoutant les deux grains $\frac{1}{2}$ trouvés dans le plomb ressuscité, on voit que l'argent étoit à 12 den. Cette expérience prouve que huit parties de plomb revivifient à l'argent le plus fin deux grains $\frac{1}{2}$ par marc.

NUMERO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIÈRES.	POIDS.		TITRE.	QUALITÉ DES COUPELLES.	QUALITÉ DU PLOMB.	QUANTITÉ DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI.		DECHET DU TITRE.	OBSERVATIONS.
		grains.	den. grains.					den.	grains.		
75 . .	Argent des affinages.	18 . .	12 . .	12 . .	Orfèvres . .	Orfèvres . .	4 parties . .	11	22 . .	2	On a vu par l'expérience du n ^o . 63, qu'il ne faut mettre sur cet argent très fin que parties égales de plomb, puisque le bouton étant revenu à 11 den. 22 grains $\frac{1}{4}$, cette unique partie de plomb absorboit encore 1 grain $\frac{1}{4}$ de fin.
76 . .	Argent allié	18 . .	11 12 .	12 . .	idem. . .	idem. . .	3	11	10 foible.	2	
77 . .	idem. . . .	18 . .	11 . .	12 . .	idem. . .	idem. . .	5	10	21 fort .	3	L'argent de ce numero & du précédent, étoit de l'argent grenailé des affinages, allié, favoir; celui du n ^o . 76, $\frac{3}{4}$ de cet argent allié à $\frac{1}{4}$ de cuivre, & celui du n ^o . 77, $\frac{3}{4}$ du même argent allié à $\frac{1}{4}$ de cuivre roséte.
78 . .	Vaisselle platte . .	18 . .	11 12 .	12 . .	idem. . .	idem. . .	3	11	12	Portion d'une fourchette au poinçon de Paris.
79 . .	idem. . . .	18 . .	11 12 .	12 . .	idem. . .	idem. . .	4	11	12 fort	Ces essais ont tous donné les couleurs de l'iris les plus rapides & l'éclair le plus prompt: aucun n'a végété ni sous la moufle, ni en les retirant, tous se sont détachés aisément, tous bien bombés & fort nets par-dessous.
80 . .	Ecu de 1762	18 . .	11 . .	12 . .	Tillet . .	Orfèvres . .	4	10	21 $\frac{1}{2}$ foible	2 $\frac{1}{2}$. .	Le bouton étoit un peu plat, trop adhérent à la coupelle & d'un œil un peu louche. Il paroît par cette expérience que quatre parties de plomb ne suffisent pas pour essayer les monnoies d'argent.
81 . .	idem. . . .	18 . .	11 . .	12 . .	Orfèvres . .	idem. . .	5	10	20 . .	4	
82 . .	idem. . . .	18 . .	11 . .	12 . .	idem. . .	idem. . .	6	10	20 . .	4	
83 . .	Lune cornée alliée .	18 . .	9 . .	12 . .	idem. . .	idem. . .	8	8	19 $\frac{3}{4}$. .	4 $\frac{1}{4}$. .	Quoiqu'affiné le bouton assez mal formé n'a pu se se détacher aussi aisément, quoique chaud & l'essai bien fait; ainsi 8 parties de plomb ne suffisent pas pour de l'argent à 9 deniers.
84 . .	idem. . . .	18 . .	8 . .	12 . .	idem. . .	idem. . .	8	7	21 $\frac{1}{4}$. .	2 $\frac{3}{4}$. .	Le bouton encore chargé de cuivre étoit fort adhérent à la coupelle. Ainsi huit parties de plomb ne suffisent pas pour de l'argent à huit deniers.
85 . .	idem. . . .	18 . .	11 18 .	12 . .	idem. . .	idem. . .	1	11	16 $\frac{1}{4}$. .	1 $\frac{3}{4}$. .	
86 . .	Pieces de 2 fols . .	18 . .	2 12 .	12 . .	idem. . .	idem. . .	16	2	8 $\frac{1}{4}$. .	3 $\frac{3}{4}$. .	

NUMERO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIÈRES.	POIDS.		TITRE.	QUALITÉ DES COUPELLES.	QUALITÉ. DU PLOMB.	QUANTITÉ DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI.		DECHET DU TITRE.	OBSERVATIONS.
		grains.	den.					den.	grains.		
87 . . .	Ecu de 6 liv. A 1762.	18 . . .	11 . . .		Hellot . . .	idem. . . .	8 parties .	10	20 . . .	4 . . .	En coupant cet écu en languettes, on y a trouvé plusieurs soufflures remplies de parties terreuses; la coupelle du Sieur Hellot employée à cet essai, étoit de pure chaux d'os broyée à l'eau sur une glace dépolie avec une molette de caillou ou pierre à fusil, jusqu'à ce qu'elle fut de la plus grande finesse: elle a été placée sous la moufle à gauche vers le fond.
88 . . .	idem.	18 . . .	11 . . .		Orfèvres . .	idem. . . .	8 . . .	10	19 $\frac{1}{2}$. .	4 $\frac{1}{2}$. .	On a mis de côté les parties terreuses trouvées dans l'écu lors du premier essai; la coupelle placée à droite sur la même ligne.
89 . . .	idem.	18 . . .	11 . . .		Tillet . . .	idem. . . .	8 . . .	10	20 $\frac{1}{2}$. .	3 $\frac{1}{2}$. .	Quoiqu'il eût végété, la coupelle placée sur la même ligne.
90 . . .	idem.	18 . . .	11 . . .		Orfèvres . .	idem. . . .	8 . . .	10	20 foible	4 . . .	La coupelle placée sur la même ligne.
91 . . .	idem.	18 . . .	11 . . .		idem. . . .	idem. . . .	5 . . .	10	20 $\frac{1}{4}$. .	3 $\frac{3}{4}$. .	La coupelle placée à gauche sur la rangée de devant.
92 . . .	idem.	18 . . .	11 . . .		Tillet . . .	idem. . . .	5 . . .	10	21 $\frac{1}{2}$. .	2 $\frac{1}{2}$. .	La coupelle placée sur la même ligne. En comparant les n ^{os} 88 & 89, essayés à huit parties de plomb, on voit que la coupelle des Orfèvres rapporte au moins un grain de fin moins que la coupelle fine du Sieur Tillet.
93 . . .	idem.	18 . . .	11 . . .		idem. . . .	idem. . . .	6 . . .	10	20 $\frac{1}{2}$. .	3 $\frac{1}{2}$. .	
94 . . .	Ecu de 6 liv. A 1762.	18 . . .	11 . . .		Hellot . . .	idem. . . .	6 . . .	10	20 $\frac{1}{2}$. .	3 $\frac{1}{2}$. .	Ainsi les coupelles du Sieur Tillet rapportent $\frac{1}{2}$ grain de plus que celles du Sieur Hellot.
95 . . .	Autre Ecu de 6 liv. idem.	18 . . .	11 . . .		Tillet . . .	idem. . . .	8 . . .	10	21 $\frac{1}{2}$. .	2 $\frac{1}{2}$. .	Cet écu pris au hasard étoit plus net que celui des essais des n ^{os} 80, 81, 82, 88, 89, jusques & compris le n ^o . 94. Cet écu étoit net & sans soufflures: la coupelle de pure chaux d'os a été broyée sur une glace par le Sieur Tillet.
96 . . .	idem.	18 . . .	11 . . .		Quevanne . .	idem. . . .	8 . . .	10	21 $\frac{3}{4}$. .	2 $\frac{1}{4}$. .	La coupelle de pure chaux d'os simplement tamisée avec un tamis fin.
97 . . .	idem.	18 . . .	11 . . .		Orfèvres . .	idem. . . .	8 . . .	10	21 $\frac{1}{4}$. .	2 $\frac{3}{4}$. .	
98 . . .	idem.	18 . . .	11 . . .		Quevanne . .	idem. . . .	8 . . .	10	22 . . .	2 . . .	Coupelles rectifiées du Sieur Quevanne moins sujettes au perillement.
99 . . .	idem.	18 . . .	11 . . .		Tillet . . .	idem. . . .	8 . . .	10	22 $\frac{1}{2}$ foib.	1 $\frac{1}{2}$. .	Il résulte de ces cinq essais faits à huit parties de plomb que la coupelle des Orfèvres rapporte $\frac{1}{2}$ de grain moins que la coupelle rectifiée du Sieur Quevanne, & $\frac{1}{4}$ de grain moins que la coupelle fine du Sieur Tillet.

NUMERO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIÈRES.	POIDS.	TITRE.	QUALITÉ DES COUPELLES.	QUALITÉ DU PLOMB.	QUANTITÉ DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI.		DECHET DU TITRE.	OBSERVATIONS.
							den.	grains.		
100 . . .	<i>idem.</i>	18 . . . grains.	11 . . . den. gr.	Quevanne . . .	<i>idem.</i>	6 parties . . .	10	22 fort . .	2 . . . grains.	Ainsi dans ces coupelles rectifiées du Sieur Quevanne qui n'ont pas peillé, les deux quantités de 6 & de 8 parties de plomb, n'ont occasionné que $\frac{1}{4}$ de grain ou environ de différence.
101 . . .	<i>idem.</i>	18 . . .	11 . . .	Tillet . . .	<i>idem.</i>	5	10	23 foible.	1 . . .	Le bouton a végété sans perte.
102 . . .	Argent affiné de Lyon	18 . . .	11 21 $\frac{1}{2}$	Orfèvres . . .	<i>idem.</i>	8	11	21 fort . .	$\frac{1}{2}$. . .	L'affinage de l'argent à Paris se fait par l'eau forte, à Lyon par le plomb : pour savoir si cela n'occasionne pas quelque différence dans le titre, on a fait venir une once d'argent des affinages de Lyon étiqueté sur l'enveloppe à 11 den. 21 grains $\frac{1}{2}$, voyez le n ^o . 22. L'argent des affinages de Paris essayé avec huit parties du plomb des Orfèvres & dans une de leurs coupelles, a été rapporté à 11 den. 21 grains $\frac{1}{2}$ fort.
103 . . .	<i>idem.</i>	18 . . .	11 21 $\frac{1}{2}$	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	2	11	22 $\frac{1}{2}$. .	fort . . .	L'argent des affinages de Paris essayé avec deux parties du même plomb, s'étoit trouvé au n ^o . 23 à 11 den. 22 grains $\frac{1}{2}$ fort; ainsi les deux manières d'affiner par l'eau forte & par le plomb, paroissent également bonnes & portent le titre au même degré.
104 . . .	Vaisselle platte . .	36 . . .	11 12	Orfèvres . . .	Orfèvres . . .	4	11	10 $\frac{1}{4}$. .	1 $\frac{3}{4}$. .	On essaie ordinairement à la Maison commune des Orfèvres 36 grains d'argent de vaisselle platte avec 4 gros ou 8 parties de plomb. On n'a employé dans cette Expérience que 2 gros ou 4 parties, l'essai a bien passé, le bouton s'est trouvé bien rond, un peu moins bombé que s'il eût été essayé avec 8 parties, mais il étoit net & très blanc.
105 . . .	Argent affiné de Lyon & allié avec $\frac{1}{24}$ ^{me} de cuivre.	36 . . .	11 12	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	2	11	10 fort . .	2 . . .	
106 . . .	Argent affiné de Lyon & allié, <i>idem.</i> . . .	36 . . .	11 12	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	2	11	10 $\frac{1}{2}$. .	1 $\frac{1}{2}$. .	Ainsi il a perdu outre l'alliage 1 grain $\frac{1}{2}$ de fin : donc 4 parties de plomb suffisent pour l'affiner, puisque les deux boutons dont il s'agit, paroissent avoir été suffisamment affinés, quoiqu'on n'ait employé que 2 parties de plomb.

Fin des Essais d'Argent.

ESSAIS D'OR.

Ces Essais ont été faits pour connoître la différence du titre d'une matiere d'Or réputée à 22 karats, essayée par la méthode du cornet conservé dans sa forme, ou par la précipitation de cet Or en chaux.

Poids de semelle de 12 grains ou 22 demi-grains, chaque demi-grain représentant un karat.

NUMERO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIERES.	POIDS.	TITRE.	GRAINS. D'ARGENT.	QUALITÉ DES COUPELLES.	QUANTITÉ DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI.	DECHET DU TITRE.	OBSERVATIONS.
1 . . .	Or desaffinages allié à 1 grain ou 2 ka- rats de cuivre . . .	grains. 12 . . .	karats. 22 . . .	grains. 22 argent de départ . .	des Orfèvres .	gros. 2	karats $\frac{30}{32}$ ^{32 mes} . .	^{32 mes} 2 . . .	Le bouton de retour a été laminé sur un tas d'acier ; puis roulé en cornet, & a été départi sans détruire sa forme.
2 : . .	<i>idem.</i>	12 . . .	22 . . .	44	<i>idem.</i>	2	$\frac{30}{32}$. . .	2 . . .	L'argent mis d'abord dans de l'eau-forte affoiblie ; puis dans de l'eau-forte pure ; n'a pas été totalement réduit en chaux.
3 : . .	$\frac{1}{2}$ Louis 1726 mon- noie de Riom . .	12 . . .	22 . . .	22	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	$\frac{13}{32}$. . .	19 . . .	Le cornet mal formé, sans avoir rien perdu dans l'eau- forte.
4 : . .	<i>idem.</i>	12 . . .	22 . . .	48	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	Le bouton bien formé a été laminé & roulé en cornet.
5 : . .	Or fin allié	12 . . .	20 . . .	20	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	} Le titre est rapporté dans les Expériences suivan- tes		
6 . . .	<i>idem.</i>	12 . . .	20 . . .	40	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>			
7 . . .	Or du n ^o . 3	12 . . .	22 . . .	24	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	21 $\frac{16}{32}$. . .	16 . . .	3 ^{32 mes} plus haut que l'essai du n ^o 3, & 4 ^{32 mes} au moins plus bas qu'il ne devoit être, le bouton étoit bien formé & sans aucune végétation ; il a été laminé & roulé en cornet puis départi dans l'eau-forte affoiblie, ensuite dans l'eau-forte pure, le cornet recuit jusqu'à la couleur d'or.
8 : . .	<i>idem.</i>	12 . . .	22 . . .	48	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	21 $\frac{6}{32}$. . .	26 . . .	7 ^{32 mes} plus bas que le n ^o 3, 10 plus bas que le n ^o 7, qui est une suite du n ^o 4, & 14 ^{32 mes} plus bas que le titre des louis, tous les remedes pris. Le bouton laminé comme au n ^o 4, puis départi dans de l'eau-forte pure, s'y est précipité en chaux : cette chaux a été recuite dans un petit creuset de terre fine pesée avec la semelle de 12 grains pour l'or, & a rapporté le titre de ce demi- louis de 21 karats 6 ^{32 mes} .

NUMERO DES ESSAIS.	QUALITÉ DES MATIERES.	POIDS.	TITRE.	GRAINS D'ARGENT.	QUALITÉ. DES COUPELLES.	QUANTITÉ DU PLOMB.	RAPPORT DE L'ESSAI.	DECHET DU TITRE.	OBSERVATIONS.
9 . .	Or fin ^{grains.} 2	^{grains.} 12	^{karats.} 20	^{grains.} 20	des Orfèvres .	^{gros.} 2	^{karats.} 20 foibles	Par le mélange de 10 grains d'or fin & de deux grains de cuivre fondus ensemble, en y ajoutant les 20 grains d'argent de départ, on étoit sûr d'avoir de l'or à 20 karats, le bouton étoit d'une belle forme bien nette, laminé & roulé en corner : il a été départi dans de l'eau-forte affoiblie, puis dans de l'eau-forte pure, ensuite lavé trois fois dans l'eau chaude, séché, & recuit sans aucune perte.
10 . .	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	20	40	<i>idem.</i>	<i>idem.</i>	19 26 ³² mes.	6 ³² mes	Le bouton bien formé a été laminé, puis départi en eau-forte pure & sans eau, il s'y est précipité en chaux : cette chaux a été lavée trois fois en eau chaude rassemblée dans un petit creuset de terre fine & renversée sous la moufle jusqu'à ce qu'elle ait pris une belle couleur d'or : la différence qui résulte de ces Expériences est de 6 ³² mes : il semble qu'on en devrait conclure que l'eau-forte ne dissout pas tout l'argent du corner, qu'il en reste pour lier ensemble les parties de l'or, & par conséquent que ce n'est qu'en détruisant la forme du corner, & en le réduisant en chaux qu'on a avec plus de certitude le véritable titre de l'or.
11 . .	Chaux d'or des n° 9 & 10. . . .	12	24	24	<i>idem.</i>	8 parties	23 30 ³² mes.	2 ³² mes	Cette expérience & la suivante ont été faites pour vérifier si le corner d'or conserve de l'argent.
12 . .	<i>idem.</i>	6	24	12	<i>idem.</i>	4	23 30 ³² mes	2	Preuve que le corner ne retient pas d'argent. Ce petit corner fait suivant l'usage des Essayeurs a été traité comme le précédent qui est double, mais passé en coupelle avec quatre parties de plomb seulement.

Voyez ce qui est dit des Essais d'or à l'ARTICLE ESSAI.

Fin des Essais d'Or.

*Changemens arrivés pendant l'impression
de cet Ouvrage.*

Page 237 ligne 26 , ôtez M. Chrétien de Sainte-
Berthe, mort en Janvier 1764.

Page 238 ligne 16 M. de la Mere de Sery ;
mort en Février 1764.

Page *idem*, ligne 7, M. Bideaut d'Aubigny ;
mort le 6 Mai 1764.

Page *idem*, après M. Dorigny de la Neuville, ajou-
tez M. d'Origny de Beaugilet, reçu le 11 Février
1764, au lieu & place de M. Hautecloque d'Aban-
court ; reçu Conseiller honoraire le 29 Février de
la même année.